

Date de convocation
30 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **6 septembre** à 19 heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie,
sous la présidence de monsieur **Alain DESJEAN**, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice :

Présents :

Votants :

11

08

08

Etaient présents : Desjean Alain, Lavedrine Gilles, Wuthrich Nicole,
Lothelier Philippe, Vigot Adrien, Nonet Claude-Henri,
Tessier Cécile, de Vaumas Marie
Absents excusés: Clavaud Olivier, Chaudrin Emilie, Moulon Nicole
Secrétaire de séance : Lothelier Philippe

Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2023

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2023, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Broyage et élagage de peupleraies après plantation

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les peupleraies qui ont été plantées après exploitation doivent être broyées pour permettre la croissance des jeunes plants. Avec le concours de l'ONF qui assure l'assistance technique à donneur d'ordre, un devis a été demandé à deux entreprises, l'un pour un broyage superficiel au girobroyeur à chaînes et l'autre pour un broyage qui travaille le sol et les racines.

Le broyage qui travaille le sol et les racines a déjà été réalisé avant plantation. Après visite des parcelles plantées, il semble suffisant de réaliser un broyage superficiel et de pratiquer l'élagage des couronnes et gourmands des jeunes peupliers.

Après cet exposé et en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de confier le broyage et l'élagage des peupleraies plantées à l'entreprise TEC-SYLVIA RAFFIN XAVIER pour la somme de 8627 euros hors taxe.

ACCEPTE le devis d'honoraires de l'ONF pour la somme de 1030 euros hors taxe.

Rénovation énergétique de 4 logements locatifs conventionnés

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'agence SOLiHA solidaires pour l'habitat offre une prestation d'accompagnement pour la rénovation énergétique de logements locatifs conventionnés, prise en charge par Cher Ingénierie des Territoires. Cette prestation consiste en un diagnostic de l'existant (évaluation thermique), une prescription des travaux opportuns et leur chiffrage ainsi que les modalités de financement des travaux (subventions possibles). Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable pour bénéficier de cette prestation en vue d'améliorer l'isolation des logements et de remplacer les chaudières à gaz obsolètes.

Couverture du Club House

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la couverture du Club House en fibro ciment est percée, ce qui occasionne des infiltrations. Un devis pour une couverture en bac acier sera demandé.

Participation épicerie sociale de Dun-sur-Auron

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande du CCAS de Dun-sur-Auron d'une subvention pour l'épicerie sociale au titre des marchandises distribuées aux habitants d'Osmerly pendant l'année 2022 pour un montant **349 euros**. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents cette subvention pour le CCAS de Dun-sur-Auron.

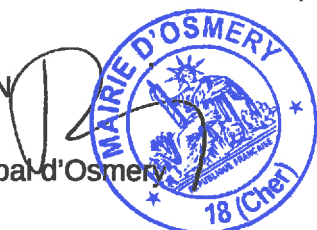
Procès-verbal approuvé à l'unanimité pendant la réunion du 27 septembre 2023.

Fait et délibéré à OSMERY, le 6 septembre 2023

Le Maire,

Alain DESJEAN

Conseil municipal d'Osmerly



1/1

Le Secrétaire de séance

Philippe LOTHELIER

Réunion du 6 septembre 2023